



COMMUNE

DE

SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE

Département de la Charente-Maritime

Arrondissement de Jonzac

Saint-Martial de Vitaterne

Bulletin municipal



2025



de la mairie

☎ : 05 46 48 36 72

Mail : mairie.stmartialdevitaterne@wanadoo.fr

Site : www.st-martial-de-vitaterne.fr

**(Si vous voulez diffuser ou partager des informations sur le site,
vous pouvez nous les envoyer)**



Ouverture de la mairie :

Lundi après-midi ⌚ 13H30 - 17H30

Jeudi ⌚ 9H - 12H

⌚ 13H30 - 17H30

Permanences du maire :

Lundi après-midi ⌚ 14H00 - 17H30

Jeudi après-midi ⌚ 14H00 - 17H30

☞ En raison de contraintes personnelles, professionnelles... il vous est rappelé qu'il peut être convenu d'un rendez-vous en dehors des plages horaires listées ci-dessus.

☞ Si vous souhaitez recevoir les alertes diffusées par la mairie (alertes météo, vague de cambriolages, vigilances, informations...) merci de nous envoyer votre adresse mail*, nous l'ajouterons à notre liste d'envoi.

*Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les données collectées ne seront pas diffusées pour d'autres usages et vous pourrez à tout moment demander la suppression de votre adresse mail.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	ADMINISTRÉS	AUTRES USAGERS
SALLE	TARIF ÉTÉ	
Occupations diverses 2H.	32,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	64,00 €	
1 jour	120,00 €	160,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	15,00 €	30,00 €
SALLE	TARIF HIVER	
Occupations diverses 2H.	49,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	97,00 €	
1 jour	160,00 €	200,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	15,00 €	30,00 €
OPTIONS		
Cuisine : 1 jour	50,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	40,00 €	
Lave-vaisselle : 1 jour	26,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	

Caution de 800€

Location de vaisselle : 0,50 € par couvert complet

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DES 8 MAI ET 11 NOVEMBRE

La municipalité vous invite à assister aux cérémonies de commémoration des armistices du 11 novembre et du 8 mai en mémoire des soldats morts pour la France. Elles ont lieu à 11h.

Merci de les honorer par votre présence.

ASSOCIATIONS

Coordonnées des présidents des associations communales :

Comité des fêtes : Mme Françoise Tynevez - 0681897413 - tynevez.francoise@orange.fr

Club du Chêne vert : Mme Frieda Garnier - 0618277489

ACCA (Chasse) : M. Cédric Nicolas - 0632098924 - cedric.nem@orange.fr

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Le traitement des demandes de carte d'identité est dématérialisé et seules les mairies équipées de dispositifs de recueil sont, désormais, habilitées à recevoir les dossiers pour les saisir sous forme numérisée.

Les dossiers ne se font donc plus à la mairie de St-Martial mais à la Mairie de Jonzac.
Sur rendez-vous (05 17 24 04 07) le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30

le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

La pré-demande peut être remplie en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>

CARTES ANTILLES

Carte jeune : Gratuité du lagon, toute l'année (sauf juillet août) pour les enfants de 3 ans à 16 ans

Carte résident (adultes) : tarifs préférentiels réservés aux habitants de la Communauté de Communes, valable 1 an.

7€ l'entrée à l'Espace Détente du lundi au vendredi 10h30-20h, hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires.

Pour toute demande de carte, merci de vous présenter en mairie avec une photo par personne et un justificatif de domicile.



OBLIGATION D'IDENTIFICATION

Les mairies doivent communiquer sur l'obligation d'identification des animaux et notamment des chats.

En raison de problèmes causés par les nombreux chats errants, il est rappelé que les propriétaires de chats doivent faire identifier leur animal (puce ou tatouage).

La loi Dombreval ou loi maltraitance du 30/11/2021 et ses décrets d'application ont renforcé la législation (L214) : interdiction de céder un animal de moins de 8 semaines, de céder à un mineur sans consentement parental, sanctions plus dissuasives.

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Un arrêté préfectoral de décembre 2020 a apporté des modifications à la réglementation de l'usage du feu en vue de prévenir les incendies de forêts.

L'article 9 indique que **le brûlage à l'air libre** ou à l'aide d'incinérateurs individuels **de déchets** produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales, **est INTERDIT toute l'année** sur l'ensemble du département.

Les déchets concernés sont : déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...)

Donc, les déchets issus de la tonte de gazon, de la taille de haies ou d'arbustes, des opérations d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, du ramassage des feuilles et aiguilles mortes, ne doivent plus être brûlés et le maire ne peut plus délivrer d'autorisation.

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou recyclés (compostage).

Les dérogations sont maintenant autorisées uniquement pour les exploitants agricoles ou forestiers et à titre exceptionnel.

URBANISME



**Vous avez besoin
d'une autorisation d'urbanisme.**



Si vous avez accès à internet,
inutile de vous rendre en mairie.

Déposez votre demande en ligne
sur **son guichet numérique**.

Bonjour ! Suivez-moi.
Je vais vous expliquer
rapidement comment
ça marche.



NOUVEAU

Copyright © 2018 Mairie 2020

<https://webads.haute-saintonge.org/netADS/sve/connexion>

PERSONNES ISOLÉES

Les personnes âgées, seules, isolées, sont invitées à se faire inscrire sur le registre de la Mairie, afin de pouvoir bénéficier de soutien si besoin et de visites régulières.

FRELONS ASIATIQUES

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge financièrement par le SIVOM de Jonzac. Merci de contacter la Mairie pour signaler les nids.

MÉDIATHÈQUE DE JONZAC

Quel que soit son âge ou son lieu de résidence, tout le monde peut s'inscrire à la médiathèque pour emprunter des documents et accéder à des ressources numériques en ligne (presse, musique, autoformation...)
L'abonnement est nominatif et valable un an, de date à date.

Présentez-vous simplement à l'accueil avec :

- une pièce d'identité
- un justificatif pour les bénéficiaires de minima sociaux.

Vous pouvez préparer votre inscription en remplissant le formulaire de préinscription. Il vous suffira de vous présenter à l'accueil pour finaliser l'inscription et récupérer votre carte.

Vous avez moins de 25 ans OU vous êtes bénéficiaires de minima sociaux : GRATUIT

Vous êtes un particulier :

8€ (prêt de livres, presse et jeux)

14€ (prêt de livres, presse, jeux, DVD et CD)

Vous êtes vacancier ou curiste : 5€

Adresse : 39 rue des Carmes 17500 Jonzac

Tél. : 05 46 49 49 09

Site internet : www.mediatheques-haute-saintonge.com

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Le téléservice d'inscription sur les listes électorales, c'est quoi ?

Le téléservice est l'une des possibilités proposées d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter. En effet, pour faire valoir son droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Il existe trois manières différentes pour s'inscrire sur les listes électorales :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr. Vous devrez joindre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile numérisés.
- Sur place, en mairie. Vous devrez présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.
- Par courrier adressé à votre mairie. Vous devrez présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription sur les listes électorales.

Pour pouvoir voter aux élections municipales de 2026, pensez à vous inscrire sur les listes électorales **avant le 6 février 2026**.

RECENSEMENT MILITAIRE



Bien préparer ton recensement
EN 5 ETAPES

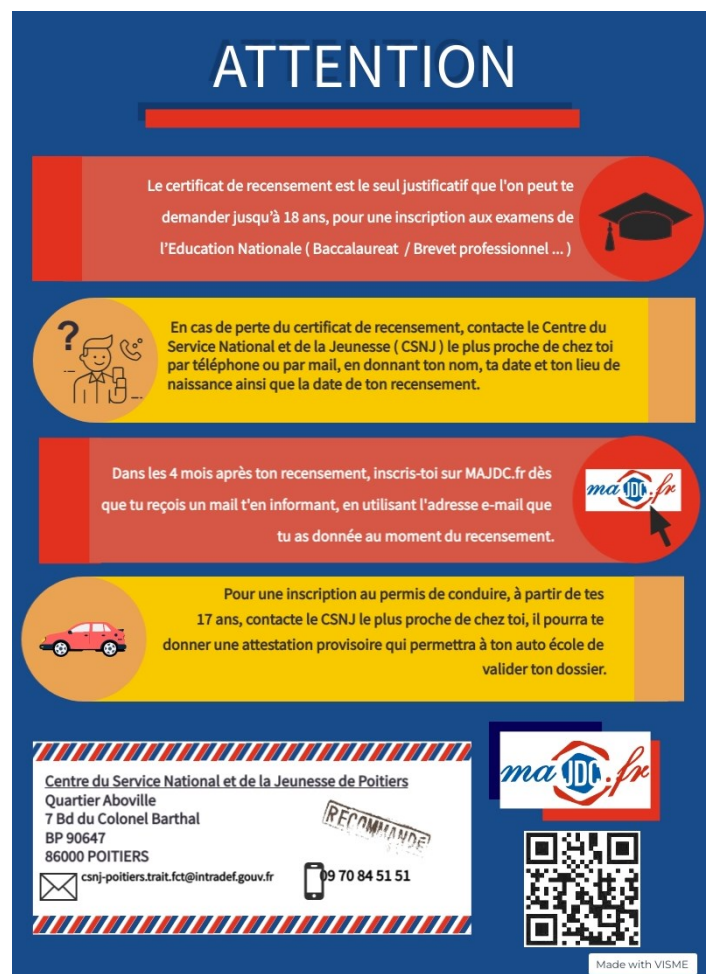
ETAPE 1
Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 2
Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 3
Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 4
L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

ETAPE 5
Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen.
Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans



ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 90647
86000 POITIERS
csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51

ma JDC.fr

RECOMMANDÉ

Made with VISME

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a imposé la généralisation du **scrutin de liste paritaire (liste bloquée) pour toutes les communes**.

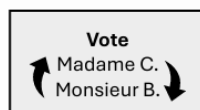
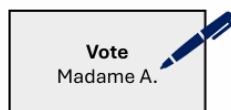
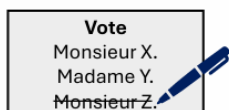
Ces nouvelles règles vont perturber les habitudes dans nos petites communes puisqu'**un bulletin sur lequel un nom serait ajouté ou rayé sera considéré comme un bulletin NUL.**

Qu'est ce qu'un scrutin de liste ?

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

A CE JOUR

Scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage : ce mode de scrutin permet de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée



EN MARS 2026



Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée

A quel moment l'élection est-elle considérée comme acquise ?

Lorsqu'une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés, l'élection est acquise au premier tour.

Dans le cas contraire, il y a nécessité d'organiser un second tour. **Les listes admises au second tour sont celles ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Leur composition peut être modifiée pour intégrer des candidats présents au premier tour sur d'autres listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.**



Pour une élection acquise au premier tour, si la majorité absolue est toujours exigée, en revanche, le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis.

BUDGET 2025

Les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes réalisés cette année ont coûté 123 961 € TTC. Ils ont été financés par le budget communal, ainsi qu'avec l'aide d'une subvention Fonds Vert (33 000€) et une subvention du Département (36 753€).

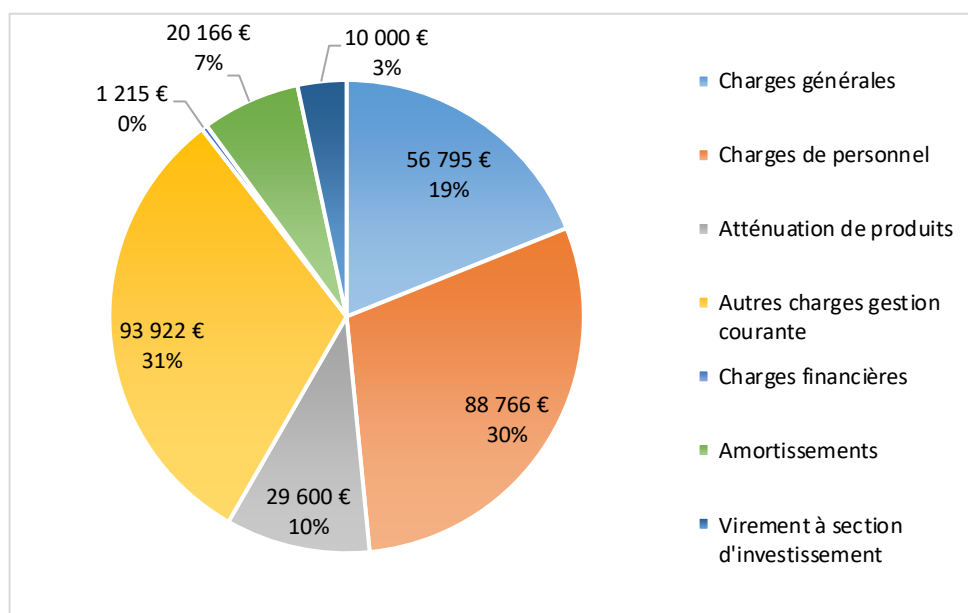
Les travaux de voirie prévus en 2025 n'ont pas pu être réalisés en cette fin d'année mais le seront en début d'année 2026, il s'agit des réfections des Rue Maingaud et Rue Pépin II pour un montant de 119 000€.

Autres dépenses d'investissement :

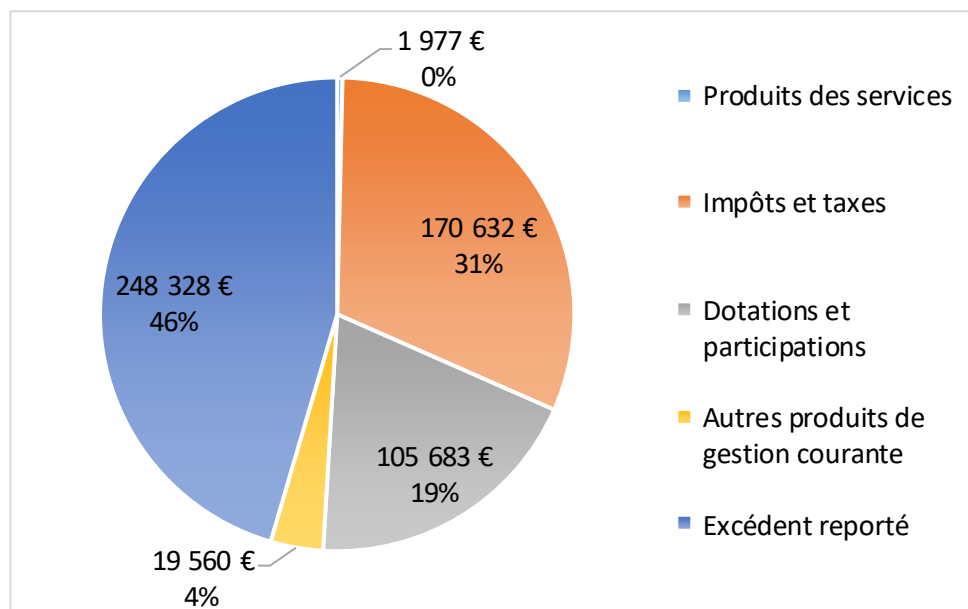
- Remplacement du matériel informatique secrétariat : 3 964€
- Tables et claustras salle des fêtes : 4 628€
- Chauffe-eau cuisine salle des fêtes : 1 910€

Le budget n'étant pas bouclé au moment de l'édition de ce bulletin, les chiffres donnés pour le fonctionnement sont encore approximatifs.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



DÉCHÈTERIES

Communauté des communes de la Haute-Saintonge

Horaires : 9h00 - 12h20 et 14h00 - 17h20

Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

N'oubliez pas votre carte pour votre passage en déchèteries



24 passages/an

	CONTACT	LUNDI	MARDI	MER.	JEUDI	VEN.	SAM.	DIM.
ARTHENAC	Les Fonts Blanches 17520 Arthenac 05.46.49.79.90	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
LORIGNAC	Les Terriers des Caves 17240 Lorignac 05.46.70.13.96	✗	✓	✓	✓	Horaires d'été ✓ *du 1/04 au 30/09, ouverte le vendredi	✓	✗
GUITINIÈRES	6, Rte de Pont Richaud 17500 Guitinières 05.46.48.32.81	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
MONTENDRE	4, Rte de Corignac ZI du Lézard 17130 Montendre 05.46.49.08.78	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
ST-AIGULIN	10 Rte de Montguyon 17360 St-Aigulin 05.46.70.43.64	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗
PONS	Les Roccs 17800 Pons 05.46.94.18.19	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
CLERAC	Le Bois Rousseau 17270 Clérac 05.46.04.03.38	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
BAIGNES*	16340 05.45.79.19.24	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
CHATEAUBERNARD*	16100 05.32.18. 88.88	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗

* Accès réservé aux communes limitrophes.



**POUR TOUT
COMPRENDRE
DE LA GESTION
DES DÉCHETS**
en Haute-Saintonge

**CONSULTEZ
NOTRE SITE
WEB**

HAUTE-SAINTONGE.ORG

avec toutes les
informations
nécessaires et
les calendriers
de collecte.



HABITANTS, CURISTES, VACANCIERS... TOUS CONCERNÉS

GESTION DES DÉCHETS
Communauté des communes
de la Haute-Saintonge



Le sac transparent

Pour remplacer les sacs noirs, la Communauté des communes de Haute-Saintonge fournit gratuitement de nouveaux sacs aux habitants.

> Rendez-vous en mairie pour récupérer vos sacs !



Dans le sac jaune

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

> Rendez-vous en mairie pour récupérer vos sacs !



Le compost

Cette année, **APPRENONS À COMPOSTER**

nos restes de repas et autres déchets organiques, pour alléger les poubelles.

> Résidents ? Récupérez votre composteur gratuit rapidement en mairie ou déchèterie sur présentation de votre badge.

LES COLLECTES

Toute l'année, je respecte le calendrier des collectes !

Pour garder les villes et points d'apports propres, je dépose mes poubelles la veille des ramassages.

Calendrier des collectes disponibles sur le site www.haute-saintonge.org et sur l'application Notre Haute-Saintonge



MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE

À TRIER

EMBALLAGES



TOUS LES PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN CARTON

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL Y COMPRIS LES DOSETTES

! BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON EMPILÉS
→ APLATIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

À TRIER

VERRE



EMBALLAGES EN VERRE
BOUTEILLES, POTS, BOCAUX
ET FLACONS EN VERRE

! → BIEN VIDÉS, NON LAVÉS,
PAS DE VAISSELLE

À TRIER

TEXTILES



VÊTEMENTS, CHAUSSURES
PAR PAIRE ET LACETS LIÉS,
LINGE, MAROQUINERIE
(MIS DANS UN SAC)

À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS
ET VAISSELLE CASSÉE

À COMPOSTER

COMPOSTAGE
BIO-DÉCHETS



RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ/FILTRES À CAFÉ
ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajoutez 50% de matières sèches (broyat de végétaux) pour un bon compost

À TRIER

DÉCHÈTERIES

Accès avec badge



BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS,
ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES,
DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUITRES

Déchèteries Particuliers
Demandez votre badge
ou service déchets

UN DOUTE ?

Retrouvez toutes les règles de tri en téléchargeant gratuitement l'appli mobile **NOTRE HAUTE-SAINTONGE**



→ LOI AEGC :
INTERDICTION DE JETER LES
BIO-DÉCHETS DANS LES ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
DEPUIS LE 1^{ER} JAN. 2024

CONTACT

05 46 48 78 34 service-om@haute-saintonge.org
www.haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER

suivez la recette !

1 DU VERT : BIODÉCHETS

Videz le contenu de votre bioseau :
Épluchures, restes de préparation de
repas, restes de repas...



2 DE L'AIR

Étalez vos biodéchets,
incorporez-les aux matières
organiques déjà présentes



50%

50%

3 DU BRUN : MATIÈRES SÈCHES

Recouvrez votre ajout par du brun.
Feuilles, brindilles, broyat de
végétaux, copeaux de bois...

! Viandes, poissons, laitages,
agrumes peuvent être
présents en petits morceaux,
recouverts de brun.

- Toute matière
plastique et
métallique, mégots,
sacs, litières...



4 DE L'EAU

Veillez à conserver
l'humidité de votre
compost en devenir.
Après 6 à 8 mois la
matière s'est totalement
transformée en humus !

5 COMPOST

Videz votre compost une fois par
an et utilisez-le pour votre jardin
en amendement !

**Votre gestion des déchets
à portée de mains**



Téléchargez l'application
«Notre Haute-Saintonge»
sur Play Store, App Store



Une question ?

Service Gestion des déchets 05.46.48.78.34
www.haute-saintonge.org



Séances du Conseil Municipal

Comptes-rendus

SÉANCE DU 9 JANVIER

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. LINLAUD Vincent - M. TYNEVEZ Dominique - M. GUIET Julien - Mme CARRE Elodie - M. FAGOT Philippe
ABSENTS EXCUSES : - Mme GRAVELLE Pascale (procuration à M. CHAUSSEREAU) - Mme BROSSARD Isabelle (procuration à Mme MAROC) - Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à M. BERTRAND) – Mme BERTHELOT Evelyne
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle MAROC

Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024 : adopté à l'unanimité

Révision du zonage d'assainissement

Le Maire donne lecture des mails échangés avec M. Delbos d'Eau17 et transmis à Mme Ballin, dans lesquels il indique avoir bien noté la volonté du Conseil de procéder à la révision du zonage d'assainissement et en faire part à la CDCHS.

Le Conseil Municipal souhaite confirmer par un courrier sa volonté de révision du zonage d'assainissement.

Réponse de St-Germain, à voir ?

Débat sur le PADD

Les conseillers ont pris connaissance du document du PADD du PLU.

Il s'agit du document dans lequel le conseil municipal pose ses intentions de développement de la commune dans une vision à moyen terme.

Basé sur les données et les statistiques actuelles, et au vu de la surface de construction possiblement disponible en extension (1 ha 30), ce PADD n'est pas très satisfaisant pour les conseillers.

En effet, si les projets situés dans les zones AU de l'actuel PLU avaient pu voir le jour dans les années précédentes, les données auraient été plus favorables à un développement plus important de la commune dans le futur PLU.

La réunion publique de présentation du PADD a lieu le 16 janvier à 18h30.

Matériel endommagé lors de la location de la salle des fêtes

Lors d'une location de la salle des fêtes, un bloc de sécurité a été endommagé à cause d'une coupure générale du courant, et un titre correspondant au montant du remplacement a été envoyé au locataire. Le locataire a envoyé un courrier recommandé au maire pour contester, considérant qu'il s'agit d'un consommable, et qu'il était déjà éteint lors de la location.

Le maire a demandé l'intervention d'Eric Pezet pour informer les conseillers des éléments techniques du fonctionnement des blocs de sécurité, car la veilleuse du bloc ne fonctionnait pas mais c'est sans incidence sur le bon fonctionnement du bloc. Un bloc de sécurité doit tenir 30 minutes et après les tests, il ne tenait que 6 minutes.

L'information de ne pas couper le compteur général est toujours donnée au locataire et une étiquette indique de ne pas y toucher. Même si ce n'est pas le locataire lui-même qui ferme la salle, c'est lui qui en est responsable.

Sur le fond, certains conseillers approuvent et d'autres disent que c'est un consommable et que ce n'est pas une dégradation volontaire du matériel, juste une mauvaise manipulation.

Le problème se pose surtout sur la forme, car le locataire n'a pas été prévenu avant par le maire du montant qui lui serait facturé.

Les conseillers ont bien conscience que le fonctionnement de la salle n'est pas optimum, et chaque fois il y a des problèmes avec l'électricité ou le chauffage car personne ne devrait avoir accès au tableau électrique. Les travaux qui vont commencer devraient résoudre ces problèmes, l'installation électrique devra rendre impossible ces manipulations. Il faudra revoir à ce moment-là la délibération sur le remboursement de matériels endommagés et bien préciser ce qui relève des consommables ou non, de la mauvaise manipulation ou de la dégradation volontaire. L'état des lieux devra être revu également et des précisions seront apportées au contrat.

Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Martial de Vitaterne tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal que la

commune de Saint-Martial de Vitaterne contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités.

Après avoir entendu ce rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, un don d'un montant de 400€ à destination de la Protection civile (Tour Essor – 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN) et habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Isabelle Maroc signale que les containers poubelles rue Pré aux cailles débordaient et que les riverains ont demandé qui devait nettoyer ce qui traînait aux alentours.

Eclairage public : certains conseillers ont eu des reproches sur l'éclairage public jusqu'à 23h – d'autres conseillers ont eu des retours positifs.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - M. LINLAUD Vincent - Mme CARRE Elodie - Mme BROSSARD Isabelle

ABSENTS EXCUSES : M. TYNEVEZ Dominique (procuration à M. BERTRAND) - Mme GRAVELLE Pascale (procuration à M. CHAUSSEREAU) - M. GUIET Julien (procuration à Mme CARRE) - Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à Mme MAROC) – Mme BERTHELOT Evelyne

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Rudy ARNOULD

Préparation du Budget Primitif 2025 (projets)

Excédent année 2024 : 49 590€

Excédent cumulé : 248 328€

Prévoir l'isolation du logement communal Rue Clef des Champs.

Voirie abîmée Rue Pépin II, à refaire avec partie piétonnière, Rue Maingaud, Vert galant.

Le bornage de la Rue Pépin II est déjà prévu.

Subvention obtenue du Département : 40 % sur les travaux de la salle des fêtes.

Isolation extérieure de la cuisine de la salle des fêtes avec changement des menuiseries : devis de 19 894,28€.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2024 : adopté à l'unanimité

DPE des logements communaux

Les diagnostics énergétiques des logements communaux ont été réalisés.

Le logement rue Clef des Champs est classé F, le logement 7 rue Pépin II est classé E, le logement 9 rue Pépin II est classé D.

Un premier devis pour l'isolation a été fait, d'autres devis vont être demandés.

Voir si on peut obtenir des subventions pour les travaux d'isolation.

Vote de crédits d'investissement avant le vote du budget

Le Maire informe le Conseil Municipal que certaines dépenses d'investissement doivent être réglées en ce début d'année avant le vote du budget primitif 2025. Il s'agit notamment des dépenses de mobilier pour la salle des fêtes.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 (soit 133 795€) afin de régler ces dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, selon la répartition suivante :
- article 2184 : 3000€
- décide que les dépenses réalisées seront inscrites au budget primitif 2025.

Subvention voyage scolaire école de Jonzac

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Ecole élémentaire de Jonzac, qui sollicite une subvention dans le cadre d'une classe découverte à St-Georges de Didonne du 15 au 18 avril 2025.

3 élèves domiciliés dans la commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 70€ par élève, soit 210€ à l'Ecole élémentaire de Jonzac.

Les crédits seront inscrits à l'article 65738 du budget primitif 2025.

Questions diverses

Le maire donne lecture du courrier de Mme Gravelle relatif aux chats dans le voisinage.

Il n'y a pas que rue Pré aux cailles qu'il y a un problème de chats errants ou non.

Le conseil propose de faire passer une information dans les boîtes aux lettres pour inciter les gens à faire stériliser leurs chats et à ne pas les laisser en divagation la nuit.

Les arbres de la rue Pré aux Cailles ont été taillés : 800€

Voirie : les nids-de-poule ont été bouchés et les enrobés se feront en mars.

Le maire donne lecture du mail de M. Guiet relatif au bloc de sécurité de la salle des fêtes ; il attend l'entrevue avec le locataire de la salle pour lui fournir les explications.

Vincent Linlaud a été étonné de l'évocation lors des vœux d'une liste de rues à refaire en priorité lors du mandat précédent. Il demande, si cette liste existe, de pouvoir en prendre connaissance. Le maire dit qu'il n'y en a pas et précise qu'il a revu M. Michon depuis, qui a reconnu s'être trompé sur l'existence de cette liste.

Le remplacement des ampoules par des leds sur l'éclairage public se fera au 1^{er} semestre 2025.

Le repas des aînés est prévu le 1^{er} juin.

Un article de la Haute-Saintonge classe la commune comme étant la plus chère de Haute-Saintonge au niveau du coût de l'immobilier.

M. Bertrand indique avoir été surpris et choqué par l'agressivité de M. Michon à son encounter lors des vœux. Il remercie Julien Guiet pour son intervention.

Les travaux de la salle des fêtes avancent bien, une grande partie sera terminée fin mars.

Les obsèques de M. Le Clerc auront lieu samedi à 11h et celle de Mme Suire lundi à 15h.

SÉANCE DU 20 MARS

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - M. GUIET Julien - Mme BROSSARD Isabelle - Mme CARRE Elodie - M. LINLAUD Vincent

ABSENTS EXCUSES : Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à Mme MAROC) – Mme BERTHELOT Eyelyne

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 février 2025 : adopté à l'unanimité

Protection sociale complémentaire – risque santé

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
- soit par la collectivité,
- soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- de donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026.
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit : Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.

- d'autoriser le Maire à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

Approbation du Compte de Gestion 2024

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte Administratif 2024

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : Prévu : 684 930,00€

Réalisé : 503 355,70€

Reste à réaliser : 125 400,00€

Recettes : Prévu : 684 930,00€

Réalisé : 504 941,50€

Reste à réaliser : 84 000,00€

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 532 060,00€

Réalisé : 288 703,71€

Recettes : Prévu : 532 060,00€

Réalisé : 576 846,16€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 1 585,80€

Fonctionnement : 288 142,45€

Résultat global : 289 728,25€

Affectation des résultats 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 89 405,60€

un excédent reporté de 198 736,85€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 288 142,45€

un excédent d'investissement de : 1 585,80€

un déficit des restes à réaliser de : 41 400,00€

Soit un besoin de financement de : 39 814,20€

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation : Excédent : 288 142,45€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :
39 814,20€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :
248 328,25€
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 1 585,80€

Vote des subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les subventions aux associations pour l'année 2025.

Après avoir étudié les différentes demandes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes qui seront inscrites à l'article 65748 du BP 2025 :

Club du Chêne vert : 400€

Donneurs de sang : 100€

1 conseiller, intéressé au vote de la subvention suivante, quitte la salle et ne participe pas au vote, et le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres restants :

ACCA : 400€

2 conseillers, intéressés au vote de la subvention suivante, quittent la salle et ne participent pas au vote, et le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres restants :

Comité des fêtes : 400€

Vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2025 :

Investissement :

Dépenses : 379 566€ (dont 125 400€ de RAR)

Recettes : 379 566€ (dont 84 000€ de RAR)

Fonctionnement équilibré à 578 130,00€

Vote des 4 taxes directes locales

Considérant le produit attendu des taxes directes locales nécessaire à l'équilibre du budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **34,94 %**

Taxe Foncière propriétés Non Bâties **47,91 %**

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation

principale **14,79 %**

Cotisation foncière des entreprises **19,45 %**

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Annulation d'un titre de recettes de l'exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle la question problématique d'un locataire de la salle des fêtes qui a endommagé un bloc de sécurité en éteignant le compteur général, malgré les recommandations orales de ne pas y toucher et les étiquettes sur le compteur.

Un titre du montant total du bloc de sécurité a été facturé au locataire comme le prévoit la délibération du 12 octobre 2023 (TR 130 du 26/11/2024 d'un montant de 243,02€).

Le locataire a reçu les explications techniques de fonctionnement du bloc de sécurité, mais conteste cette dégradation involontaire et le règlement de cette dépense.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien ou l'annulation du titre.

Le Conseil municipal vote, à 10 voix pour l'annulation du titre, et une voix pour son maintien, considérant que le bloc de sécurité est un consommable et que la configuration actuelle du tableau électrique n'était pas optimale. La salle des fêtes étant en cours de travaux et de remise aux normes électriques, l'état des lieux et le contrat de location vont être revus et il y sera précisé les responsabilités de chacun en fonction des dégradations occasionnées.

Questions diverses

Une réunion PLU est prévue le 26 mars à 14h pour établir une proposition de zonage d'assainissement.

Eric Pezet est en arrêt de travail (accident de travail). Recrutement d'un contractuel pour 20 heures par semaine, Christophe Jardet.

Il reste encore des problèmes de raccordement à la fibre sur la commune, notamment un des logements communaux et une maison Rue Champ de Beau.

Dépense de 1000€ pour un problème d'évacuation des sanitaires au logement communal (plateforme affaissée).

Un conseiller suggère l'idée de la vente du logement communal de la Rue Clef des Champs au lieu

de faire des travaux d'isolation.
Le conseil est d'accord pour faire estimer le logement et en reparler à la prochaine réunion.

Travaux de voirie :

La commune de St-Germain a demandé la participation de la commune pour moitié du coût des travaux pour la réfection de la Rue Massias : le conseil estime que cette rue n'est pas prioritaire pour le moment.

En prévision :

Rue Pépin II : 50 500€ (circulation piétons – pluvial)

Rue Maingaud : 38 150€

Rue Vert galant : 30 000€

Parking mairie : 20 500€

Parking salle des fêtes : 15 000€

Cités (impasses)

La réfection de la Rue du Brandart faite à moitié avec la commune de St-Germain sera à revoir car il risque d'y avoir des problèmes d'écoulement des eaux.

Voir les priorités en commission voirie : réunion fixée le 24 avril à 17h30.

Julien Guiet suggère de mettre en place un outil d'aide à la décision qui permettrait de prendre en compte les remarques des habitants, en définissant des critères de priorité d'intervention sur les réfections de voirie (en fonction du nombre d'habitants concernés, de l'ancienneté des revêtements, des travaux effectués, de la circulation, des problèmes rencontrés (nids-de-poule, écoulement des eaux...)).

Le Repas des aînés est prévu le 1^{er} juin.

Le Comité des fêtes recherche des bénévoles pour la brocante du 29 mai (installation, plaçage le matin...).

Commission bâtiments : 30 avril à 16h

Envoyer aux conseillers les documents existants relatifs à la salle des fêtes (état des lieux, contrat, tarifs).

SÉANCE DU 15 MAI

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. TYNEVEZ Dominique - Mme BROSSARD Isabelle - M. LINLAUD Vincent

ABSENTS EXCUSES : M. FAGOT Philippe (procuration à M. BERTRAND) - M. GUIET Julien - Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à Mme MAROC) – Mme BERTHELOT Evelyne

ABSENTE : Mme CARRE Elodie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard BERTRAND

Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025 : adopté à l'unanimité

Comptes-rendus des commissions voirie et bâtiments

Commission voirie :

Rudy Arnould a fait une étude avec une fiche de critères sur les rues à revoir : nombre de maisons, trafic, état des rues, ancienneté des travaux, coût des travaux.

2 priorités : Rue pépin II (gestion chemin piéton et pluvial 50 500€) et Rue Maingaud.

L'entreprise Picoulet est venue voir la rue Maingaud le 7 mai avec les riverains et la commission : nouveau devis pour un coût de 10 000€ de plus, soit 48 700€ HT avec aménagement de bordures côté gauche.

Commission bâtiments : isolation du logement rue Clef des Champ.

Ajout du coût d'une VMC et système de chauffage pour pouvoir demander une subvention Fonds vert.

Demande de subvention au titre des Amendes de police – Aménagement de cheminements doux sécurisés et petites opérations de sécurité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Rue Maingaud (Voie Communale n°5) doit faire l'objet d'un réaménagement avec la création d'une voie partagée pour permettre une déambulation sécurisée des usagers, et la gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire indique le chiffrage des travaux correspondants, présenté par l'entreprise E.T.A.T.P. PICOULET, soit :

- Montant HT : 48 700,00 €
- Montant TTC : 58 440,00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – **Aménagement de cheminements doux sécurisés et petites opérations de sécurité.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 50 % du montant HT des travaux plafonnés à 50 000 € HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – aménagement de cheminements doux sécurisés et petites opérations de sécurité.
- Prévoit de régler le solde des travaux sur les fonds propres
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Location salle des fêtes

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes étant terminés, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de location de la salle au 1^{er} juin 2025.

Voir tarifs de location en page 3.

Un abattement de 30€ est maintenu sur les tarifs de la salle (location d'un jour ou plus) pour les associations loi 1901.

La gratuité de la location est maintenue pour les associations communales.

Le Conseil Municipal décide de fixer la caution à 800 €.

L'état des lieux a été revu, le matériel nouveau ajouté.

Les responsables de la salle des fêtes pour les états de lieux : Bernard Bertrand, Isabelle Maroc, Dominique Tynevez, Isabelle Brossard.

Quand il y a une demande de location de la salle, il faudra dire aux demandeurs d'appeler M. Bertrand qui acceptera ou non la location.

L'inventaire de la vaisselle sera fait le 21 mai.

Vendredi 16 mai à 9h : mise en route du matériel et chauffage : les conseillers qui le souhaitent peuvent y assister, les responsables des associations y ont été invités également.

La toiture sera nettoyée par Sylver Constant, elle n'a jamais été nettoyée.

Repas des aînés

Dimanche 1^{er} juin : le service sera assuré par les conseillers présents. Françoise Tynevez et Christian Brossard viendront aider.

Philippe Fagot et Rudy Arnould seront absents.

Invitations à distribuer par secteurs, à faire en début de semaine prochaine : Isabelle Maroc, Dominique Tynevez et Bernard Brossard se répartissent les secteurs.

Chats errants

La mairie a reçu des plaintes de riverains mécontents, suite à de trop nombreux chats apparemment errants.

L'association CAATS a été contactée car c'est la mairie qui doit prendre en charge les frais de stérilisation des chats errants. Il pourrait y avoir des aides mais nous n'avons pas reçu toutes les informations.

Le Conseil souhaite avoir plus d'informations, notamment sur le coût que cela pourrait représenter pour la commune.

Décision modificative n°1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun crédit n'a été prévu au budget primitif pour le renouvellement du matériel informatique. Or, il s'avère que l'ordinateur portable n'est pas compatible avec Windows 11 qui sera mis en service en octobre 2025, et que le boîtier de sécurisation Sophos arrive au terme des 5 ans et doit être renouvelé.

Les devis s'élevant à 4 030,96€, le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

- Article 2183 : + 4 500€
- Article 2151 : - 4 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative au budget primitif 2025.

Questions diverses

Le changement des ampoules de l'éclairage public par des ampoules leds est fait.

Courses cyclistes : remerciements des signaleurs qui sont intervenus.

Le Tour Poitou-Charentes en août 2025 passera dans le bourg de la commune.

2 réunions PLU ont eu lieu aujourd'hui, un nouveau débat sur le PADD sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Eau 17 a lancé des appels d'offre pour la révision du zonage d'assainissement de St-Germain et St-Martial.

Les travaux de la salle des fêtes sont terminés. Les premières locations seront la brocante et le repas des aînés.

SÉANCE DU 26 JUIN

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - Mme MAROC Isabelle - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme BROSSARD Isabelle - M. LINLAUD Vincent

ABSENTS EXCUSES : M. ARNOULD Rudy (procuration à M. LINLAUD) - M. GUIET Julien - Mme CARRE Elodie - Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à Mme MAROC) - Mme BERTHELOT Evelyne

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Dominique TYNEVEZ

Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2025 : adopté à l'unanimité

Nouveau débat sur le PADD du PLU

Un nouveau PADD a été transmis aux membres du Conseil Municipal par le bureau d'études, suite aux 2 réunions relatives aux projets sur les actuelles zones Au du PLU.

Prévision de 5 nouveaux logements par an.

Privilégier les modes de déplacements doux.

Vincent Linlaud a quelques questions sur le PADD qu'il souhaite présenter à la prochaine réunion (cône de vue du château d'eau ? - Liaison douce du château d'eau au chêne vert ?

Ecrin de verdure domaine des fossés ? Privé !)

Comptes-rendus des 2 réunions du 15 mai

- Pour la zone Au près du cimetière Rue Maine Forget, il n'y aura pas de sortie possible sur la départementale, la sortie du lotissement ne serait possible que du côté de l'hôpital. Ce sera donc une entente à établir entre M. et Mme Guiet et l'hôpital.

- Pour le projet de lotissement de M. Abecassis : refus du premier permis d'aménager car hors zone d'assainissement collectif.

Un projet de micro-station pour l'ensemble du lotissement est à l'étude et sera très prochainement transmis avec le permis d'aménager. Environ 25 lots, avec un espace vert derrière l'église qui serait conservé par la commune.

Les élus aimeraient en savoir plus sur le fonctionnement des micro-stations.

La prochaine réunion de la commission PLU avec Mme Ballin est prévue le 23 juillet.

Travaux logement communal : étude énergétique et demande de subvention Fonds Vert

Pour pouvoir demander une subvention Fonds Vert, il faut pouvoir fournir une étude énergétique, le

DPE que nous avons fait ne suffit pas.

La mission énergie du Département peut nous faire l'étude gratuitement : il faut fournir des plans, le DPE, les devis des travaux, compléter un questionnaire...

La personne viendra visiter le logement et nous remettra l'étude 1 mois plus tard.

Avec cette étude, nous pourrons envoyer la demande de subvention.

Chats errants

Possibilité de prise en charge de 50 % des frais de stérilisation et d'identification des chats errants par la Fondation 30 millions d'amis.

Reste en plus à la charge de la commune : la capture des chats, les trajets aller et retour chez le vétérinaire. Il faudrait pour cela une ou plusieurs personnes responsables, conseillers ou riverains concernés.

Ne sachant pas combien de chats sont réellement errants sur la commune ni s'il y en a encore, le Conseil décide de ne pas donner suite pour le moment.

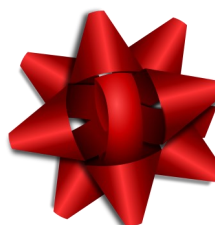
Questions diverses

Salle des fêtes : un panneau présentant les aides accordées a été commandé, il faudra le poser et le prendre en photo avant de demander le versement des subventions.

Le maire donne lecture du courrier de la sous-préfecture en soutien aux viticulteurs en grande difficulté. Il s'agit de la présentation de l'accompagnement sur la prévention des suicides.

Le maire donne lecture d'un courrier de Mme Pascale Gravelle relatif à des insultes, nuisances et dégradations à son encontre et dans sa rue. La gendarmerie et d'autres intervenants sont déjà informés.

Les élus sont satisfaits de Christophe Jardet qui remplace actuellement Eric Pezet en arrêt pour accident de travail. M. Bertrand propose d'ajouter une prime de 50€ par mois à sa rémunération. Le Conseil approuve. Il faudra en informer le Centre de Gestion qui est le gestionnaire de paie pour les agents en remplacement.



REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés s'est déroulé le 1er juin dans une salle des fêtes fraîchement rénovée.
Sophie traiteur a une nouvelle fois régaling les invités.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie s'est déroulée comme tous les ans à 11h.

Le maire a lu le discours officiel et une gerbe a été déposée au monument aux morts.





CLUB LE CHÊNE VERT

Saint Martial de Viterne

Le club Le Chêne Vert, affilié à la Fédération Génération Mouvement, ouvre ses portes à nos aînés qui veulent faire des activités d'échanges ludiques.

Des cours informatiques sont proposés le mercredi matin et le jeudi matin pour que nos aînés puissent être plus à l'aise avec les outils numériques modernes.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter le trésorier qui est l'animateur de ces cours au 06 70 20 81 86 (M. CHALLARD Fabrice).

Les jeudis après-midis sont dédiés aux séances de jeux de cartes et de société qui permettent aux adhérents d'avoir un lien social très important afin qu'ils ne soient pas isolés.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Rien de plus simple, contactez-nous pour avoir des informations et appelez notre Présidente Mme Frieda Garnier au 06.18.27.74.89

JEUDI 22 MAI 2025 - Repas à la Base de Loisirs de Jonzac

Le Club a organisé une sortie à la base de loisirs de Jonzac le jeudi 22 mai 2025 pour les membres ainsi que des sympathisants du club. A l'abri du soleil sous le tivoли, le repas a été très réussi, et ce sera bien sûr à renouveler l'année prochaine. Le menu était très bon et copieux, ce qui a contenté les estomacs les plus exigeants. Nos 60 convives ont apprécié ce moment de retrouvailles et de partage. Pour marquer la Fêtes des Mères, le club a offert à chaque dame présente un joli géranium.



JEUDI 12 JUIN 2025 - Sortie au Cabaret l'Ange Bleu

Le Club a organisé une sortie pour un déjeuner spectacle « INFINITY » à L'Ange Bleu le jeudi 12 juin 2025.

Très bon accueil avec un spectacle de qualité et un bon repas, cette journée fut très appréciée par nos adhérents.

Nous remercions tous nos adhérents qui participent toute l'année à nos manifestations et le bureau qui les orchestre.



DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025 – Repas annuel du Club

Le repas annuel du club a eu lieu le Dimanche 12 Octobre 2025 à midi dans la salle des fêtes de St-Martial de Vitaterne avec 71 personnes. Ce moment de retrouvailles permet aux adhérents du club (section informatique ou jeux de cartes) de se rencontrer au moins une fois dans l'année et de les remercier de leur travail, ainsi que d'accueillir les sympathisants du club pour un grand moment de convivialité.

Le menu élaboré par le traiteur SOPHIE RECEPTION a été très apprécié et le service a été fait par nos membres qui ont fait un travail formidable. Un moment à renouveler bien sûr.



DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025 – Le Marché de Noël

Le club « le Chêne Vert » a organisé son 10^{ème} **Marché de Noël** – Journée avec une superbe météo qui a attiré une foule incroyable toute la journée dans une salle des fêtes refaite à neuf.

Les stands des exposants ainsi que les illuminations ont été appréciés par de nombreux visiteurs.

Les calendriers 2026 réalisés par la section informatique du jeudi matin ont trouvé de nombreux acquéreurs.

Les cartes de fin d'année élaborées par cette même équipe ont également pu être vendues.

Les enfants et les grands ont pu garder un souvenir photographique avec le personnage emblématique du Père Noël et en ont profité pour déguster des chocolats.

L'équipe en cuisine a préparé la soupe de potiron et le vin chaud, cela nous a réchauffés, des crêpes, sandwiches divers, boissons chaudes ont été proposés.

Tirage de la tombola, qui a fait carton plein, vers 17h15, beaucoup de personnes attendaient avec impatience les numéros gagnants.

Nous remercions les exposants de leur confiance et évidemment tous nos bénévoles qui ont fait de cette journée une très belle réussite.



VENTE DES CALENDRIERS 2026

Le club « Le Chêne Vert » a confectionné des calendriers 2026 avec son atelier informatique.

Il propose donc quatre thèmes différents que voici :

- Le Canada
- Les Chats Mignons
- Les Îles Paradisiaques
- Les Papillons



Le prix unique du calendrier est fixé à 6€.

Si vous êtes intéressé par l'achat d'un ou de plusieurs calendriers veuillez prendre contact avec notre présidente Frieda Garnier (au numéro 06 18 27 74 89) qui se chargera de prendre contact avec vous pour vous les remettre.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année !

Meilleurs vœux à tous !



ARBRE DE NOËL

L'arbre de Noël offert par la municipalité a eu lieu le dimanche 14 décembre.

Les enfants ont pu profiter de la diffusion d'un film d'animation, de l'arrivée du Père Noël, d'un goûter et bien sûr de la distribution de cadeaux pour les plus sages !

Les conseillers regrettent qu'il y ait eu si peu d'enfants présents pour cet événement offert par la commune.



COMITÉ DES FÊTES

Marche Endométriose

Le 22 Mars, le Comité des fêtes a organisé une marche dans le cadre de la lutte contre l'endométriose. 25 participants ont parcouru presque 6 kilomètres et un goûter leur a été offert à l'arrivée. 140 euros ont été reversés à Endofrance.



Brocante

Brocante le 29 Mai avec 73 exposants.



Fête de la Saint-Martial

Le 28 Juin avait lieu le repas de la Saint Martial animé par les Estivales avec le Groupe Duo Melting Pop. 54 personnes y ont participé, chanteurs et danseurs étaient au rendez-vous dans une superbe ambiance.



Octobre rose

Le 4 octobre avait lieu la marche pour « Octobre rose » sur un parcours de presque 8 kilomètres. 40 participants, un goûter maison offert à l'arrivée, et 300 euros de dons reversés à Bergonié.



Si vous êtes intéressé(e)s et si vous êtes disponibles, nous cherchons des volontaires pour intégrer notre équipe. N'hésitez pas à contacter Mme TYNEVEZ pour plus de renseignements au 0681897413.

Un grand merci à toute l'équipe !

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et à l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

PIQUE-NIQUE COMMUNAL

La commune a reconduit le pique-nique communal le 14 septembre, avec repli dans la salle des fêtes vu le temps.



CYCLISME



Le samedi 10 mai, les 42èmes Boucles de la Charente-Maritime passaient par Saint-Martial de Vitaterne pour une course contre la montre par équipes entre Jonzac et St-Germain de Lusignan.

Le mercredi 27 août, c'était le Tour Poitou-Charentes qui empruntait les routes de la commune, beaucoup plus rapidement cette fois.



Déjà l'année 2025 se termine. Faisons un point sur cette année écoulée.

Pour la saison 2024-2025, suite aux différentes battues, il a été prélevé 1 sanglier et 2 chevreuils.

Pour ce qui est de la saison 2025-2026, la fédération de chasse de Charente-Maritime nous a attribué 2 sangliers et 4 chevreuils. Nous avons 14 chasseurs qui ont pris une carte cette saison.

Le bureau de l'ACCA et moi-même, vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

Le Président



Délégation départementale de la Charente-Maritime
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE

Prélèvement	00155366	Commune	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE
Unité de gestion	0151 - A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	Prélevé le	vendredi 24 octobre 2025 à 09h15
Installation	UDI 000078 - R. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	par	J. EECKMAN
Point de surveillance	000000126 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET LAVABO SANITAIRE PUBLIQUES	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	12,4 °C			
Température de l'eau	16,7 °C		25	
pH	7,6 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,20 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,30 mg(Cl ₂)/L			

Type de l'analyse : D1 Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Code SISE de l'analyse : 00155316 Référence laboratoire : 25102308767801

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,2 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,6 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	563 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	0,51 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00155366)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 28 octobre 2025

Le Directeur de la délégation départementale



Laurent FLAMENT

LA MAISON DE L'ÉNERGIE

VOUS ACCOMPAGNE **GRATUITEMENT**

DANS VOTRE PROJET DE

RÉNOVATION DE L'HABITAT

PERMANENCES PONS, JONZAC,
MONTENDRE, MONTGUYON

**NOUVELLE
PERMANENCE
MIRAMBEAU**

CONSEILS TECHNIQUES

*Confort, Économies d'énergie, Isolation,
Chauffage, Photovoltaïque, etc.*

AIDES FINANCIÈRES

Rénovation énergétique, Maintien à domicile, etc.

**MAISON DE
L'ÉNERGIE
DE JONZAC**



05 46 04 84 51

DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H

ENERGIE@HAUTE-SAINTONGE.ORG

HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/OPAH

JONZAC, LIEU-DIT HEURTEBISE, DERRIÈRE LES THERMES.





Agent du Département de la Charente-Maritime, il/elle assure des missions d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs aidants.

Information globale sur les différents dispositifs d'aides au maintien à l'autonomie :

- L'accès aux droits (aides financières, démarches administratives et juridiques, carte mobilité inclusion)
- Le soutien à domicile (ménage, cours, repas...)
- L'accueil familial, les différentes structures d'accueil pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées
- L'offre de soin
- Les actions individuelles ou collectives (loisirs, déplacements)

Accueil téléphonique et physique en délégation territoriale

Le coordonnateur vous accompagne dans les démarches administratives :

Aide à la constitution de dossiers

- sur les aides financières : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aide-ménagère, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Aide sociale à l'hébergement (ASH)
- dossiers techniques et financiers pour l'amélioration de l'habitat

Aide à la réalisation des démarches en ligne

- Demande d'admission en Etablissements d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Formulaire en ligne de la Maison Départementale des personnes handicapées

Visite à domicile

Eventuellement en lien avec le service départemental d'action sociale

Accompagnement des proches aidants

Information sur les dispositifs existants, repérage, aide à la réalisation des démarches et pilotage d'actions individuelles et collectives

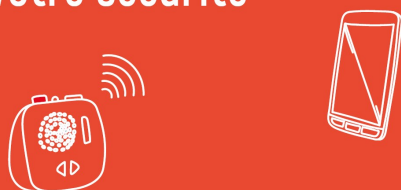
Délégation Territoriale de Haute-Saintonge

Résidence Philippe—Bâtiment C—Route de Mosnac—CS 50088—17503 Jonzac Cedex

Téléphone du coordonnateur autonomie : 05.46.48.90.12



À domicile ou en extérieur,
nos solutions pour
votre sécurité



Téléassistance

Votre conseiller Présence Verte s'occupe de tout :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- **Installation et mise en service** des solutions choisies, mise à disposition du matériel.
- **Maintenance technique.**
- **Formation du réseau** de proches à prévenir en cas de besoin.
- **Réponse à l'évolution des besoins** de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.



Téléassistance au domicile

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité ? Découvrez nos offres de téléassistance à domicile :

Activ'zen

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou médaillon, Activ'zen s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle.

Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7j/7 et 24h/24.

Activ'zen vous garantit une assistance efficace en s'appuyant sur deux types d'acteurs selon la gravité de la situation :

- **Le réseau de solidarité** : il s'agit de membres de votre entourage s'engageant à vous porter assistance. Il se compose de 2 à 4 personnes qui peuvent être sollicitées par la centrale d'écoute en cas de besoin (amis, voisins, médecin...).
- **Les secours** : en situation d'urgence, les opérateurs de la centrale d'écoute peuvent envoyer directement les secours à votre domicile.

Une certification, un gage de qualité

Consciente de la nécessité de vous apporter la meilleure qualité de service, Présence Verte s'est engagée dans l'obtention de la norme NF service - Téléassistance au domicile.



Un contrat tout compris :

Etudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « Tout inclus » et sans engagement; à ce titre elle comprend :

- La mise à disposition du matériel.
- Le suivi technique, la maintenance et les conseils de votre agence locale.
- La mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau pour vous secourir 7j/7 et 24h/24.
- Un guide du service de téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

PRÉSENCE VERTE 16-17-33

Tél. : 05 56 44 09 09

pv16-17-33@presenceverte.fr



LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET



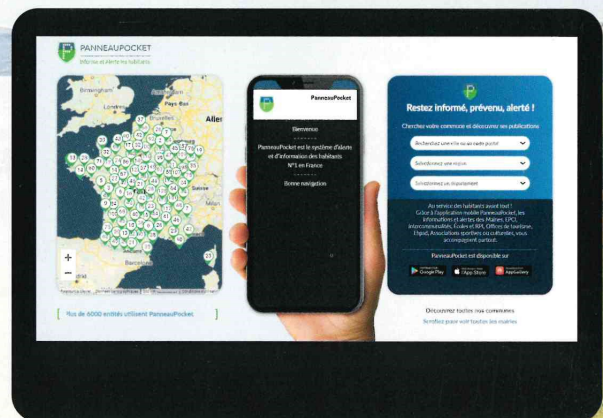
- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100%
GRATUIT**

**100%
ANONYME**

**0%
PUBLICITÉ**

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE | © PANNEAUPOCKET 2021



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerté les habitants

Disponible gratuitement sur



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Rendez-vous
dans votre
France services



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... A moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre France services sur : france-services.gouv.fr

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



France Services de JONZAC

Agence MSA des Charentes

1 place du 8 mai 1945

17500 JONZAC

Tel : 05 46 97 53 82

INVITATION

*Les conseillers municipaux
vous invitent
à la présentation des vœux
le samedi 17 janvier à 16h00
à la salle des fêtes.*